



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

M. Thierry DEHAYNIN, Président, ouvre la séance à 19h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse. Il signale également la présence de M. Michel JACCARD, Boursier communal, qui interviendra sous le point 11 de l'ordre du jour. Le Conseil lui accorde la parole à l'unanimité.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 37 sont présents 7 excusés et 6 absents

Quorum : 26 Majorité absolue : 19

Municipalité : présente

Huissier : vacant

Le Conseil peut délibérer valablement, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2017

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2017
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et des Délégations aux instances intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
8. Modification du nombre de membres de la Commission des routes
9. Demande d'examen concernant le préavis municipal n°14/2017 fixant les vacations et indemnités des charges de Syndic et de Municipal dès 2018
10. Préavis municipal n°13/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement de Budget 2017 pour l'entretien des bâtiments du Centre scolaire
11. Préavis municipal n°15/2017 concernant le Budget 2018
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

Le Président passe la parole à M. Norbert KALTENRIEDER qui demande la modification suivante :

Page 61, point 5, Niveau décisionnel : ajouter « et une de Gland ».

La phrase devient : « *Le Comité de pilotage est exclusivement composé de personnes de Nyon et une de Gland* ».

Mme Danièle BRAUN demande que le mot « suspend », page n° 63, point 11.2, 2^{ème} §, soit corrigé car il se termine par un s et non un d.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017, corrigé selon les remarques ci-dessus, est approuvé à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Arrivée de M. Marcel KUENZLER à 19h27. La majorité passe à 20.

En préambule, le Président remercie les employés communaux de l'aide fournie durant l'année puis donne lecture des demandes d'examen en attente de préavis (2).

4.1. Poste d'huissier

Le Bureau a décidé de repourvoir le poste et va procéder au recrutement d'un nouvel huissier. Les candidatures sont à adresser à bureau@commugny.ch.

4.2 Lettre d'opposition au projet d'aménagement d'un parc central (préavis n° 07/2017)

Le Président indique qu'il a été reçu par Mme J. LUQUIENS. Lors de cette entrevue, celle-ci lui a confirmé que son opposition n'avait pas pour but d'empêcher la rénovation du parc, mais d'attirer l'attention du Conseil sur la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la Vy-des-Mores. Enfin, il relève que la levée de cette opposition n'est pas du ressort du Conseil. Elle reste la prérogative exclusive de la Municipalité.

4.3 Calendrier 2018

Pour pallier à l'absence de séance du Conseil, pendant une période de deux mois et demi, le Bureau propose d'organiser deux réunions :

- 1) Une séance réunissant les Présidents (es) des Commissions et des Délégations au mois de janvier 2018.
- 2) Une Table ronde en février prochain

La première réunion revêtira un caractère officiel, fera l'objet d'une convocation, d'un ordre du jour et sera menée par le Président du Conseil. Elle devrait permettre aux participants de mieux faire connaissance, d'échanger des informations sur le fonctionnement des groupes, d'identifier les interconnexions possibles entre chaque Commission ou Délégation, afin d'améliorer la circulation de l'information et de mieux travailler ensemble. Cette réunion fera l'objet d'un compte rendu de réunion qui sera adressé à tous les participants, à Madame la Syndique et à Monsieur le Préfet, à la demande expresse de ce dernier.

Pour la seconde, non officielle, une invitation sera adressée à tous les Conseillers (ères). Elle sera animée par M. René BRAUN, Conseiller. Cette réunion sera un moment d'échange libre. Elle permettra aux participants, entre autres, de s'exprimer sur les sujets qui les préoccupent, déposer des

questions mais aussi d'apporter des réponses aux questions posées par d'autres Conseillers (ères). Il sera dressé un document de synthèse en fin de discussion qui résumera, pour informations, les sujets de discussion et les points de consensus.

Le Président se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions sur les deux réunions ci-dessus.

La parole n'est pas demandée.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

Le Président passe la parole à Mme Thérèse DITTLI qui signale :

5.1 Association scolaire intercommunale de Terre-Sainte (ASCOT)

Le budget 2018 a été accepté lors de la séance du 14 novembre 2017. Le coût par habitant pour Commugny se monte à frs. 579.24. Les communes participent à hauteur de frs. 10'868'755.-- dont 6'077'895.-- pour le primaire et frs. 4'790'860.-- pour le secondaire. La part d'ARSCO SA est de frs. 5'594'450.--. Les dépenses totales s'élèvent de frs. 11'285'136.--. Le Budget 2018 est inférieur à celui de 2017 de frs. 103'744.--. Cette différence s'explique par une diminution des charges d'ARSCO SA du fait d'une baisse des travaux d'entretien pour les bâtiments Necker et des Rojalets.

5.2 Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte (AJET)

Le budget 2018 a été accepté lors de la séance le 22 novembre 2017. Il enregistre une augmentation de 12%. Le budget total se monte à frs. 10'448'600.-- à savoir : « Structures d'accueil parascolaire » (UAPE) frs. 4'903'800.--, les crèches « Les Coppalines » frs. 2'640'300.--, « La Poussinière » frs. 764'700.--, (celle de Chavannes-des-Bois entrera en fonction en août 2018 et offrira 44 places), les mamans de jour (AMF) frs. 1'053'500.--, le Centre d'animation de vacances frs. 157'400.--, la crèche Easy Kid's frs. 188'300.-- et enfin le Centre des jeunes et de loisirs de Terre-Sainte frs. 252'800.--.

Pour finir, la pause-déjeuner a été intégrée dans les comptes de l'UAPE et les bureaux de l'AJET ont été réaménagés pour un montant de frs. 62'500.--.

M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, précise que les travaux de réaménagement des bureaux de l'AJET à Chavannes-de-Bogis seront terminés le 22.12.2017 et que l'AJET emploie approximativement 140 personnes à plein temps.

Par ailleurs, il signale que l'ASCOT a agrandi le restaurant scolaire du Collège Necker et créé trois nouvelles salles de classes au-dessus.

5.3 Centre sportif des Rojalets

M. Daniel FLESHER, Président de la Délégation à la Commission de gestion du Centre sportif des Rojalets signale que le Budget présenté à mi-novembre enregistre une perte de frs. 38'000.--. Il semblerait que cela soit une perte structurelle qui revient chaque année.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à la Syndique qui donne les informations suivantes :

6.1 Assemblée des Syndics du District

L'Assemblée s'est réunie le 4 décembre 2017 en présence de la Conseillère d'Etat, Mme Béatrice MÉTRAUX. Il a été question de la péréquation et de la nouvelle Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL).

Des solutions provisoires ont été trouvées afin d'atténuer certains effets de marges pendant la durée de mise en route de la nouvelle péréquation. La Municipalité sera en mesure de donner plus d'informations sur la L3PL en début 2018. En fait, il semble que la Commune ne soit que peu concernée par cette loi car elle est soumise à la Loi sur l'aménagement du Territoire (LAT). Par ailleurs, cette opportunité légale semble plutôt en faveur des villes que des campagnes.

6.2 Assemblée des Syndics de Terre-Sainte

Les Syndics de Terre-Sainte se sont réunis à Chavannes-de-Bogis et ont validé le Budget 2018 du « Pot commun ». Ce système permet de réunir toutes les demandes de soutien qui se faisaient précédemment auprès des 9 Communes (notamment l'Harmonie de Terre-Sainte et le Conservatoire de musique de Terre-Sainte et Environs (CMTSE) du côté de la Culture, l'USTS et la Société de tir de Terre-Sainte, entre autres, du côté du Sport, etc.) à travers un seul canal.

6.3 Modification de la Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV)

Cette loi n'a toujours pas été votée par le Canton. Dès lors, le personnel communal des Contrôles des habitants se retrouve dans une situation désagréable car il n'est pas en mesure de répondre aux questions des habitants.

6.4 Circulation et parking dans le périmètre des Rojalets

La Commission, qui réunit des représentants d'ARSCO et des Municipalités de Coppet et de Com-mugny, a pris contact avec un Bureau spécialisé en matière de circulation pour étudier les problèmes de sécurité et de trafic sur l'entier du périmètre.

M. Michel GOLAY, Municipal, donne les informations suivantes :

6.5 Réfection de la route de Coppet (RC 6-C-S)

Les travaux sont terminés à l'exception du marquage qui sera mis en place en mars 2018.

6.6 Arrêt de bus situé face au chemin de Barrauraz

L'aide à la traversée sur la route de Divonne a été réalisée. L'implantation de l'abribus et la mise en place des candélabres sont encore à faire. Il n'est pas possible de créer un passage-piétons sur une route limitée à 70km/h.

6.7 Travaux sur la route de Suisse à Versoix

Les travaux débiteront en janvier 2018 et feront l'objet d'un tout-ménage. Une séance d'information publique est prévue le 23 janvier 2018 à 20h00 à la salle communale de Coppet. Pour

plus d'informations www.versoix.ch ou lien sur le site de Commugny.

M. Harry SCHAUB, Municipal, communique ce qui suit :

6.8 Vy-des-Mores

Un radar didactique a été installé cette semaine et jusqu'à la fin de l'année. Il est également destiné à collecter des informations sur le trafic de passage en vue de l'établissement d'un rapport.

Yves HERMANJAT, Municipal, donne les indications suivantes :

6.9 Aménagement d'un parc central, réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny

La Municipalité recevra l'opposante lundi 22 décembre 2017 puis procédera à la levée de l'opposition en cas de non retrait de celle-ci.

6.10 Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et Plan Directeur Cantonal (PDCn)

L'entrée en vigueur de la LAT cantonale n'est toujours pas intervenue car le PDCn n'a pas encore été validé par la Confédération.

7. REPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président passe la parole à Mme la Syndique, qui en réponse à M. N. KALTENRIEDER, présente le dossier de la facture sociale.

7.1 Facture sociale

Voir présentation annexée au présent procès-verbal.

Le Président remercie Mme la Syndique pour sa réponse très complète, qui donne toute sa justification au point 7 de l'ordre du jour, et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

8. MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION DES ROUTES

Le Bureau propose d'augmenter le nombre de membres de cette Commission en le faisant passer de 5 à 7.

La proposition du Bureau de faire passer le nombre des membres de la Commission des routes de 5 à 7 est adoptée par 34 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le Président signale qu'il a reçu les candidatures de :

- Mme Agnès ANSERMET
- M. Samir VORA

Puis, le Président informe le Conseil qu'en l'absence d'autre candidature, le Bureau l'a autorisé à

faire part en séance de la nomination de ces deux personnes précitées, qui deviennent donc membres de la Commission des routes dès cet instant.

**9. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT LE PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2017
FIXANT LES VACATIONS ET INDEMNITÉS DES CHARGES DE SYNDIC ET DE
MUNICIPAL DÈS 2018**

La Municipalité n'a pas d'information complémentaire à donner.

Le Bureau propose de renvoyer la demande à la Commission des finances.

La demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances à l'unanimité.

**10. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 13/2017 CONCERNANT UNE DEMANDE
D'AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE BUDGET 2017 POUR L'ENTRETIEN
DES BÂTIMENTS DU CENTRE SCOLAIRE**

Le Président passe la parole à M. Y. HERMANJAT, Municipal, pour information complémentaire. Celui-ci présente le tableau récapitulatif des travaux prévus et réalisés en 2017. Il signale une erreur page n° 2 du préavis et indique que le chapitre « amortissement » doit être supprimé car il s'agit d'entretien.

Le Président passe la parole à M. R. BRAUN, rapporteur, pour lecture du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. D. FLESHER demande des précisions au sujet des postes « Réparation sono » (frs. 20'000.--) et « Éclairage LED Hall » (frs. 18'000.--) [salle de gymnastique] ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, indique que le poste « Réparation sono » correspond à un devis reçu pour le remplacement complet de la sono âgée de trente ans. Il précise qu'au final le coût sera beaucoup plus bas. Le détail des montants réels investis figurera dans les comptes.

Enfin, il indique que le remplacement des éclairages actuels par des LEDS a un coût élevé mais qu'il engendra des économies sur la consommation électrique et aussi sur la maintenance et l'entretien.

M. Charles CLARIS fait part de son inquiétude par rapport aux observations qu'il a faites sur les bâtiments du Centre scolaire (état des façades, pavés, etc.). Il pense qu'il faut faire un entretien beaucoup plus conséquent et espère que les travaux déjà réalisés ne soient pas la pointe émergée de l'iceberg.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, déclare que les travaux « surprise » concernés, ont fait prendre conscience à la Municipalité de la nécessité de tenir un calendrier des rappels à faire aux employés communaux et aux entreprises quant aux interventions et aux contrôles (contractuels ou obligatoires) à effectuer sur les installations.

Par ailleurs, il précise qu'une étude approfondie sur l'état thermique des bâtiments a démarré il y a quatre ans et qu'elle a permis de dimensionner correctement l'installation de chauffage. Dès lors, la Municipalité connaît l'état de l'isolation thermique des bâtiments concernés ainsi que leurs points

faibles. Il admet que les pavés sont dans un état catastrophique à plusieurs endroits. Il souligne qu'il s'agit de gros travaux d'entretien. En effet, il va falloir enlever les pavés, refaire l'isolation thermique des bâtiments, refaire l'étanchéité des façades en sous-sol, puis refaire les façades et remettre les pavés. Les travaux précités sont liés entre eux et très compliqués à démarrer dans le bon ordre.

Mme Danièle BRAUN demande si une date a été fixée pour le démarrage des travaux et s'il existe un plan des travaux à effectuer d'ici fin 2018?

M. Y HERMANJAT, Municipal, répond que les travaux sur les façades débuteront l'été prochain et seront suivis de l'installation du nouveau chauffage.

Le préavis municipal n° 13/2017 est accepté par 37 oui, 0 non et 0 abstention.

11. PRÉAVIS MUNICIPAL n° 15/2017 CONCERNANT LE BUDGET 2018

Le Président passe la parole à Mme la Syndique pour présentation du budget 2018, chapitre par chapitre, et réponses aux questions.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les principaux postes qui expliquent l'augmentation des charges concernent les salaires (110.3010), la création d'un poste « animations, manifestations » (150.3172) et ainsi que les transports publics (180).

Ce point ne suscite pas de remarque.

CHAPITRE 2 – FINANCES

La Municipalité est restée prudente et s'est basée sur les données du Budget 2017.

Ce point ne suscite pas de remarque.

CHAPITRE 3 – DOMAINES ET BÂTIMENTS

Ce point ne suscite pas de remarque.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX

On constate une diminution des charges liées aux « Routes et chemins » (430) par rapport au budget 2017. Au niveau du « Réseau d'égouts et d'épuration » (46), le « Fond de réserve » (460.4804) est bientôt totalement utilisé.

Ce point ne suscite pas de remarque.

CHAPITRE 5 – INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ce point ne suscite pas de remarque.

CHAPITRE 6 – POLICE

La participation à des charges cantonales est en augmentation.

Ce point ne suscite pas de remarque.

CHAPITRE 7 – SÉCURITE SOCIALE

On enregistre une forte augmentation de la « Prévoyance sociale cantonale » (72).

Ce point ne suscite pas de remarque.

Le Président passe la parole à M. Emanuel WEISSKOPF, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

PLANNING DES INVESTISSEMENTS POUR 2018 à 2022

Mme la Syndique relève que les réfections des façades du Centre scolaire, la rénovation intérieure des bâtiments scolaires et la réfection extérieure du Centre scolaire ont été projetés sur 2018 et 2019.

Le Président passe la parole à M. M. JACCARD, Boursier, pour commenter le tableau de Planification pluriannuelle. Il signale que les produits et charges sont des estimations faites en fonction de la tendance de ces dernières années.

Si rien n'est modifié dans la planification, le total des investissements prévus pour la période 2018 à 2022 est de frs. 14'107'000.-- et l'évolution prévisible du besoin de trésorerie est de 20'600'000.--. Cette situation fera que des décisions devront être prises. Un des meilleurs moyens pour refaire de la trésorerie est de passer par les impôts. Pour information, les dépenses mentionnées dans le budget 2018 (avant amortissement et réserve) se montent à frs. 19'500'000.--. Celles-ci comprennent frs. 15'200'000.-- de participation au Canton et aux Associations intercommunales. La marge de manœuvre de la Commune est donc de frs. 4'300'000.-- soit 22 % du budget.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Christian LOWE demande quel serait le point d'impôt nécessaire pour maintenir un équilibre?

M. M. JACCARD répond qu'il faudrait qu'il couvre le déficit et l'investissement.

M. J.-P. RODIEUX trouve ambigu le terme « entretien **correct** » employé par la Commission des finances d'autant plus que la plupart des postes d'entretien, qui figurent au Budget 2018, soient très en dessous de ceux des Comptes 2016. Il pense qu'il faut arrêter de dire que la Commune a les moyens. De plus, il estime que le point d'impôt est une forme de « patate chaude » qui sera transmise aux générations futures.

Enfin, il demande pour quelle raison le poste « Carte journalière CFF » (180.3528), qui figure dans les comptes 2016, n'est pas renseigné dans le Budget 2018?

Mme la Syndique répond que ceci est lié à un changement comptable au niveau des imputations. En effet, la Municipalité a réalisé qu'il était plus correct de mettre ce point sous le poste « Subvention pour le trafic et l'énergie » (180.3657).

Pour finir, il demande des explications sur la différence qu'il constate dans le Tableau intitulé « Commentaires sur les charges par nature de frais » sous chiffre 30 (cf. p. 2, préavis n° 15/2017) entre le Budget 2018 et les Comptes 2016 ?

Mme la Syndique indique qu'il s'agit d'une modification d'imputation du personnel liée à la nouvelle déchetterie.

M. J.-P. RODIEUX tient à rappeler que la Commune est très généreuse au niveau de sa contribution fiscale puisqu'elle envoie 35 millions à Lausanne et qu'elle en verse 15 pour la péréquation.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, indique que l'écart entre le Budget 2018 et les Comptes 2016 s'explique par des dépenses exceptionnelles (démoussage des toits, par exemple) qui sont sous contrôle.

M. Mark WILLIAMS constate qu'il a toujours été dit qu'il y avait de la marge dans le Budget et que, malgré un résultat négatif estimé, finalement ce dernier était meilleur.

Il souhaite savoir si le Budget 2018 est plus ou moins réel ou s'il est très conservateur ?

Pour lui, il y a trois parties qui se différencient selon le niveau de contrôle exercé par la Commune soit :

- 1) La part contrôlée par la Commune (frs. 4'300'000.-- soit 22 % du budget)
- 2) Les Associations intercommunales, partiellement contrôlées
- 2) La péréquation, domaine dans lequel la Commune n'a rien à dire.

Il pense qu'il faut prévenir et agir assez tôt.

M. M. JACCARD, Boursier, précise que la participation au Canton et aux Associations intercommunales est à peu près identique. Quant à l'estimation du résultat, il rappelle que certains éléments n'étaient pas connus lors de l'établissement du Budget comme notamment le dépassement pour l'entretien des bâtiments du Centre scolaire et les dépenses liées aux routes qui arrivent en fin d'année. Il se déclare actuellement moins optimiste car il pense, qu'effectivement, il s'agit d'une hausse structurelle.

La parole n'est plus demandée.

Le préavis municipal n° 15/2017 est accepté par 37 oui, 0 non et 0 abstention.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

En préambule, le Président rappelle que les divers et propositions individuelles ne doivent pas s'éloigner des affaires concernant la Commune.

12.1 Route de Divonne (RC2D) – construction d'un îlot

Mme Ilona ALONSO demande s'il est possible d'enlever le panneau de rappel « 70km/h » situé juste après l'îlot direction « entrée du village » et cent mètres avant le panneau « 50km/h » ?

La Municipalité se renseignera après du Voyer et reviendra sur la question lors d'un prochain Conseil.

M. Johannes MOEDDER pense que le fait que des routes entrent sur ce tronçon rend obligatoire la mise en place d'un rappel.

M. J.-P. RODIEUX indique avoir posé la question au Voyer et qu'il lui a répondu qu'il s'agissait d'une question de droit. En effet, certains automobilistes qui sortaient d'un chemin vicinal se sont faits amender pour excès de vitesse et ont obtenu gain de cause au Tribunal en invoquant l'absence de panneaux de rappel. Dès lors, des panneaux de rappel sont posés à chaque embouchure de chemin.

12.2 Demande d'implantation d'un immeuble face à la Laiterie

M. Ch. LOWE demande des informations sur l'évolution de la procédure ? Il aimerait aussi savoir si la Municipalité a renseigné les pétitionnaires ?

M. Y. HERMANJAT répond que le permis pas n'a pas été accordé car il a fait l'objet de plusieurs oppositions de la part du Canton (zone inondable, limite forêt, respect des 10 mètres, etc.), que la Municipalité a reçu le propriétaire et qu'elle doit encore contacter tous les opposants.

12.3 Circulation à la Vy-des-Mores

M. Ernesto Stahl constate qu'il est très difficile de se croiser sur ce chemin très fréquenté par les enfants et qu'il est nécessaire de monter sur le trottoir. Il suggère de le mettre en sens unique afin de protéger les enfants.

M. M. GOLAY, Municipal, rappelle que la Vy-des-Mores fait partie de la réflexion générale du Plan des circulations et qu'elle fera l'objet d'un préavis présenté prochainement. Il pense que les automobilistes doivent adapter leur vitesse à la situation qu'ils rencontrent.

M. M. WILLIAMS estime qu'une mise en sens unique induirait des problèmes ailleurs.

12.4 Déficit structurel

M. M. WILLIAMS fait part de ses inquiétudes face à cette situation et pense qu'il faut agir pour éviter que la situation ne se détériore, ceci d'autant plus que le projet Piscine/Patinoire va encore s'ajouter au budget de l'ASCOT.

Le Président du Conseil pense que ce sujet pourrait être abordé à la Table ronde de février 2018.

Mme la Syndique rappelle que la Municipalité a été très claire lorsqu'elle a proposé le maintien du taux d'impôt à 57 points sur le fait qu'il ne sera sans doute pas possible de le conserver à ce niveau à l'avenir. Elle reste dans l'attente des chiffres donnés par Mme B. MÉTRAUX, Conseillère d'Etat, lors de la séance des Syndics du District. Elle souligne que les montants donnés dans le cadre de la planification à 5 ans n'incluent aucune projection d'augmentation de taux. Elle propose de traiter ce sujet au moment des comptes 2017, soit en juin prochain, et de présenter les conséquences qu'une augmentation de l'impôt communal aurait sur certains types de contribuables. Il y a une pesée d'intérêts à faire sur ce que l'on souhaite développer comme projets.

12.5 Préavis municipal n° 05/2017 concernant la cession des actions de Télé-Dôle de la commune de Commugny au Conseil régional du District de Nyon

M. E. WEISSKOPF souhaite savoir quand les actions de Télé-Dôle seront données au Conseil régional ?

Mme la Syndique indique que Télé-Dôle SA a tenu son Assemblée générale ordinaire la semaine passée et qu'elle n'a aucune nouvelle de ce point. La Municipalité la relancera et donnera des nouvelles au Conseil en début d'année. Elle rappelle que le processus exige que Télé-Dôle SA valide le transfert des actions au Conseil régional.

12.6 Projet Piscine/Patinoire

M. E. WEISSKOPF demande à quel stade se trouve ce projet?

Mme la Syndique répond qu'il est en attente de la levée des oppositions par la Municipalité de Coppet.

12.7 Chenilles processionnaires

Mme M. NAEGELI suggère d'envoyer un tout-ménage pour rappeler à la population que les nids de chenilles processionnaires doivent être détruits avant le 30 janvier 2018.

Mme la Syndique signale que certains membres de l'équipe de la voirie font régulièrement le tour du village et signalent les cas. Dès lors, la Municipalité écrit directement aux personnes concernées. Elle pense qu'un rappel par le biais d'un tout-ménage est une bonne chose.

La parole n'est plus demandée.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision.

Le procès-verbal de décision est accepté à l'unanimité.

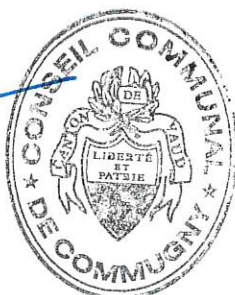
Le prochain Conseil communal aura lieu le

mercredi 28 mars 2018, à 20h15

La séance est levée à 21h25. Elle est suivie du traditionnel repas de fin d'année.

Le Président

Thierry DEHAYNIN



La Secrétaire

M. Schick

Mireille SCHICK